

Ministry of Health

Assistive Devices Program  
5700 Yonge Street, 7th Floor  
Toronto ON M2M 4K5  
[www.health.gov.on.ca/adp](http://www.health.gov.on.ca/adp)

Tel.: 416-327-8804  
Fax.: 416-327-8192  
Toll Free: 1-800-268-6021  
TTY: 416-327-4282  
TTY: 1-800-387-5559  
E-mail: [adp@ontario.ca](mailto:adp@ontario.ca)

Ministère de la Santé

Programme d'appareils et accessoires fonctionnels  
5700, rue Yonge, 7<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ont.) M2M 4K5  
[www.health.gov.on.ca/paaf](http://www.health.gov.on.ca/paaf)

Tél. : 416-327-8804  
Télé. : 416-327-8192  
Sans frais : 1-800-268-6021  
ATS : 416-327-4282  
ATS : 1-800-387-5559  
Courriel : [adp@ontario.ca](mailto:adp@ontario.ca)



## Note de service

**Destinataires :** Vendeurs et signataires autorisés inscrits au PAAF

**Expéditeur :** David Schachow, directeur intérimaire, Programme d'appareils et accessoires fonctionnels

**Date :** 29 avril 2020

**Objet :** **Pandémie de COVID-19 — Envoi par télécopie des demandes d'appareils et accessoires adressées au PAAF**

---

En raison de l'évolution de la situation concernant la pandémie de COVID-19, le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels (PAAF) **acceptera temporairement les demandes d'appareils financés par le PAAF par télécopie.**

Les demandes dûment remplies doivent être envoyées par télécopieur au **1-888-222-8018.**

Les formulaires doivent être complets, signés et toutes les pages doivent être incluses. Les mesures temporaires mises en œuvre par le PAAF en raison de la pandémie de COVID-19 continuent de s'appliquer.

Le PAAF acceptera les signatures qui ne sont pas originales sur le formulaire de demande du PAAF, du demandeur, du prescripteur, du client (ou de son représentant) et du vendeur. Le PAAF acceptera la signature d'un membre de la famille ou d'un soignant à la place du demandeur sur le formulaire de demande. Lorsqu'un membre de la famille ou un soignant a signé au nom du demandeur, veuillez indiquer le lien de parenté et les coordonnées de la personne à contacter si elle est différente du demandeur.

Les demandes déjà envoyées au bureau du PAAF (et non retournées) seront traitées; ces demandes ne doivent pas être envoyées à nouveau par télécopieur. Si une demande a été « renvoyée à l'expéditeur », elle doit être envoyée par télécopieur au numéro indiqué ci-dessus.

Les nouvelles demandes **ne doivent pas** être envoyées par courrier au bureau du PAAF, jusqu'à nouvel ordre. Les vendeurs inscrits au PAAF doivent conserver les demandes originales pour les demandes envoyées par télécopieur; ils n'auront pas besoin d'envoyer les demandes originales par la poste au bureau du PAAF.

Des rapports continueront à être fournis aux vendeurs inscrits au PAAF, indiquant les paiements et l'état des demandes un vendredi sur deux. Pour les appareils distribués qui sont liés à une demande approuvée précédemment, le vendeur inscrit au PAAF doit présenter la facture, conformément aux pratiques habituelles.

Pour les demandes non admissibles, le PAAF contactera directement le vendeur ou le signataire autorisé pour obtenir de plus amples renseignements. Les corrections ou les renseignements supplémentaires doivent être envoyés par télécopieur au numéro indiqué ci-dessus.

Toutes les questions relatives à cette note de service doivent être envoyées à l'adresse suivante : [adpvendors@ontario.ca](mailto:adpvendors@ontario.ca).

(document original signé par)

David Schachow